

12032025-03

**MAIRIE DE SAINT GEORGES DU BOIS
(Charente-Maritime)**
**-----
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le douze mars deux mille vingt-cinq à vingt heures quarante cinq, les membres du conseil municipal de la commune de Saint Georges du Bois se sont réunis à la Mairie de Saint Georges du Bois en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Etaients présents : Jean GORIOUX, Alexandre BOUCHERIE, Monique LALU, David PACAUD, Mathilde HARBELOT, Jean-Michel JOURDAIN, Maëlle FLAIRE, Pierre-François MARCHAND, Laëtitia LAINE Pascale BERTEAU, Gérard BAYLE, Valérie RENOUF, Ludivine BONACKI, Jean-Charles SAVINEAU

Absents : Déborah COMPAIN (excusée), Vincent PERRIER (Pouvoir à Jean GORIOUX)

Maëlle FLAIRE a été élue secrétaire.

Date de convocation :	04/03/2025	Nombre de membres en exercices :	16
Date d'affichage du Compte Rendu :	13/03/2025	Afférents au Conseil Municipal :	16
		Qui ont pris part à la délibération :	14
		Qui ont donné pouvoir :	01

Objet :

TARIFS DES REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil municipal, que les prix des repas à la cantine scolaire ont été fixés par délibération du 13 JUIN 2024 avec un forfait mensuel d'octobre à juillet et la mise en place de la cantine à un euro suivant le QF CAF comme suit :

TARIFS CANTINE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024-2025				
TRANCHES Quotient familial(QF) CAF			Prix/repas MATERNELLE	Prix/repas ELEMENTAIRE
QF Inférieur ou égal à 1000			1,00 €	1,00 €
QF Entre 1001 et 1200			2,30 €	2,80 €
QF Supérieur à 1200			2,50 €	3,00 €
FAMILLES dont le QF CAF est inférieur ou égal à 1000			MATERNELLE	ELEMENTAIRE
ECHEANCES /FREQUENTATION				
1 jour par semaine	3 échéances (sept/ janv/avril)		12,00 €	12,00 €
2 jours par semaine	3 échéances (sept/ janv/avril)		24,00 €	24,00 €
3 jours par semaine	échéances mensuelles de sept à juin		10,80 €	10,80 €
4 jours par semaine	échéances mensuelles de sept à juin		14,40 €	14,40 €

FAMILLES dont le QF CAF est compris entre 1001 à 1200			MATERNELLE	ELEMENTAIRE
ECHEANCES /FREQUENTATION				
1 jour par semaine	échéances mensuelles de sept à juin		8,28 €	10,08 €
2 jours par semaine	échéances mensuelles de sept à juin		16,56 €	20,16 €
3 jours par semaine	échéances mensuelles de sept à juin		24,84 €	30,24 €
4 jours par semaine	échéances mensuelles de sept à juin		33,12 €	40,32 €

12032025-03

FAMILLES dont le QF CAF est supérieur à 1200		MATERNELLE	ELEMENTAIRE
ECHEANCES /FREQUENTATION			
1 jour par semaine	échéances mensuelles de sept à juin	9,00 €	10,80 €
2 jours par semaine	échéances mensuelles de sept à juin	18,00 €	21,60 €
3 jours par semaine	échéances mensuelles de sept à juin	27,00 €	32,40 €
4 jours par semaine	échéances mensuelles de sept à juin	36,00 €	43,20 €

LE PERSONNEL DE LA CANTINE :

Prix pour un repas : 6 € 94

Forfait hebdomadaire (4 jours) : 24.16 €

Forfait mensuel (4 jours/semaine) : Septembre à juin : 35.93 €

POUR LES AUTRES ADULTES :

Prix du repas : 7 € 35

Forfait mensuel (4 jours) : 44.64 €

La Commission des Finances propose une augmentation de 6 % et donc les tarifs suivants pour l'année 2025 - 2026

TARIFS CANTINE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025 -2026			
		MATERNELLE	ELEMENTAIRE
FAMILLES dont le QF CAF est inférieur ou égal à 1000			
Prix du repas		1,00 €	1,00 €
ECHEANCES /FREQUENTATION			
1 jour par semaine	3 échéances (sept/ janv/avril)	12,00 €	12,00 €
2 jours par semaine	3 échéances (sept/ janv/avril)	24,00 €	24,00 €
3 jours par semaine	échéances mensuelles de sept à juin	10,80 €	10,80 €
4 jours par semaine	échéances mensuelles de sept à juin	14,40 €	14,40 €
FAMILLES dont le QF CAF est compris entre 1001 à 1200			
Prix du repas		2,44 €	2,97 €
ECHEANCES /FREQUENTATION			
1 jour par semaine	échéances mensuelles de sept à juin	8,77 €	10,68 €
2 jours par semaine	échéances mensuelles de sept à juin	17.55 €	21.37 €
3 jours par semaine	échéances mensuelles de sept à juin	26.33 €	32.05 €
4 jours par semaine	échéances mensuelles de sept à juin	35.10 €	42.74 €
FAMILLES dont le QF CAF est supérieur à 1200			
Prix du repas		2,65 €	3,18 €
ECHEANCES /FREQUENTATION			
1 jour par semaine	échéances mensuelles de sept à juin	9.54 €	11.45 €
2 jours par semaine	échéances mensuelles de sept à juin	19.08 €	22.90 €
3 jours par semaine	échéances mensuelles de sept à juin	28.62 €	34.34 €
4 jours par semaine	échéances mensuelles de sept à juin	38.16 €	45.79 €

12032025-03

LE PERSONNEL DE LA CANTINE :

Prix pour un repas : 7.36 €

Forfait hebdomadaire (4 jours) : 25.60 €

Forfait mensuel (4 jours/semaine) : Septembre à juin : 38.08 €

POUR LES AUTRES ADULTES :

Prix du repas : 7.79 €

Forfait mensuel (4 jours) : 47.32 €

Le Conseil Municipal,
Après l'exposé du Maire et en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Accepte la proposition du Maire, des tarifs suivants :

TARIFS CANTINE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025 -2026				
FAMILLES dont le QF CAF est inférieur ou égal à 1000			MATERNELLE	ELEMENTAIRE
Prix du repas			1,00 €	1,00 €
ECHEANCES /FREQUENTATION				
1 jour par semaine	3 échéances (sept/ janv/avril)		12,00 €	12,00 €
2 jours par semaine	3 échéances (sept/ janv/avril)		24,00 €	24,00 €
3 jours par semaine	échéances mensuelles de sept à juin		10,80 €	10,80 €
4 jours par semaine	échéances mensuelles de sept à juin		14,40 €	14,40 €
FAMILLES dont le QF CAF est compris entre 1001 à 1200			MATERNELLE	ELEMENTAIRE
Prix du repas			2,44 €	2,97 €
ECHEANCES /FREQUENTATION				
1 jour par semaine	échéances mensuelles de sept à juin		8,77 €	10,68 €
2 jours par semaine	échéances mensuelles de sept à juin		17,55 €	21,37 €
3 jours par semaine	échéances mensuelles de sept à juin		26,33 €	32,05 €
4 jours par semaine	échéances mensuelles de sept à juin		35,10 €	42,74 €
FAMILLES dont le QF CAF est supérieur à 1200			MATERNELLE	ELEMENTAIRE
Prix du repas			2,65 €	3,18 €
ECHEANCES /FREQUENTATION				
1 jour par semaine	échéances mensuelles de sept à juin		9,54 €	11,45 €
2 jours par semaine	échéances mensuelles de sept à juin		19,08 €	22,90 €
3 jours par semaine	échéances mensuelles de sept à juin		28,62 €	34,34 €
4 jours par semaine	échéances mensuelles de sept à juin		38,16 €	45,79 €

LE PERSONNEL DE LA CANTINE :

Prix pour un repas : 7.36 €

Forfait hebdomadaire (4 jours) : 25.60 €

Forfait mensuel (4 jours/semaine) : Septembre à juin : 38.08 €



12032025-03

POUR LES AUTRES ADULTES :

Prix du repas : 7.79 €

Forfait mensuel (4 jours) : 47.32 €

Décide que les tarifs entreront en vigueur au 1^{er} septembre 2025,

Autorise le Maire à signer le règlement financier, le contrat de demande et l'autorisation de prélèvement automatique pour le paiement du forfait mensuel des repas à la cantine scolaire entre les usagers et la commune, représentée par le Maire, pour sa mise en place.

Autorise Monsieur le Maire ou son délégué à prendre toutes les dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an ci-dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après visa de la sous-préfecture de Rochefort du 17/03/2025
Et publication (affichage) ou notification

Délais et voies de recours :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers, dans un délai de 2 mois à compter de la date de son dépôt au contrôle de légalité ou par l'application télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Le Maire,
Jean GORIOUX

